



Commission Régionale Football Loisirs

SAISON 2024/2025

PROCÈS-VERBAL N°16

Réunion du : **Mercredi 18 décembre 2024**

Animateur : M. AUVITU

Présents : MM. LE CAVIL, ELLIBINIAN, DRUART, WODKOWSKI, GUILLAUME (GCSP).

Excusés : MME GOFFAUX M. GORIN

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

INFORMATIONS GENERALES

La Commission Régionale Football Loisirs vous souhaite une belle fin d'année et vous donne rendez-vous en 2025.

Nous vous encourageons vivement à consulter régulièrement les informations disponibles sur le PV mis en ligne chaque vendredi sur le site de la Ligue. Cela vaut également pour les calendriers des compétitions, car ils peuvent subir des modifications.

Avant chaque match, nous vous recommandons de contacter vos correspondants habituels pour confirmer le lieu, l'heure, ainsi que les couleurs des équipes respectives. Un annuaire vous sera envoyé dans les prochaines semaines.

Nous vous rappelons que tout joueur exclu lors d'une rencontre de championnat ou de coupe de Football Loisir est automatiquement suspendu pour la rencontre suivante.

Le réseau WhatsApp du Football Loisir du lundi soir a été mis en place pour faciliter la communication et le partage d'informations entre les équipes participantes. Cependant, les propos tenus par le correspondant d'INTER SIXIEME à l'égard de la Commission de Football Loisir et de son animateur sont inappropriés et n'ont pas leur place dans cet espace dédié à la collaboration et au respect mutuel.

La Commission reste à la disposition de chacun des correspondants des clubs loisirs pour échanger.

Pour le suivi des sanctions, il faut se rendre sur footclubs > organisation > procès-verbaux > Ligue de Paris Ile-de-France > Commission Régionale de Discipline.

CHAMPIONNAT SUPPORTERS

Poule Unique

29677313 – SUPPORTERS SAINT-ETIENNE/SUPPORTERS DE NICE du 16 décembre 2024

A la lecture des pièces à sa disposition (rapport de l'arbitre, le PV N° 7 du 9 octobre 2024, le mail de Supporters de Nice), la Commission confirme la décision et enregistre le forfait non avisé de l'équipe des Supporters de Nice, équipe non présente.

- **SUPPORTERS SAINT-ETIENNE** : 5 points / 0 but
- **SUPPORTERS DE NICE** : -1 point / 0 but

Les frais de déplacement sont 100% à la charge de **SUPPORTERS DE NICE**.

COUPES LOISIR

30031992 – SEVRES FC 92 2/FC ALFORTVILLE 1 du 16 décembre 2024.

La Commission a pris en considération le mail adressé par le **FC ALFORTVILLE 1** concernant la participation de plusieurs joueurs habituellement associés à l'équipe **SEVRES FC 92 1** lors d'un match impliquant **SEVRES FC 92 2**.

Elle souhaite rappeler que tous les joueurs alignés par **SEVRES FC 92 2** sont dûment licenciés auprès du club. En conséquence, ils respectent les règlements et sont autorisés à prendre part à la rencontre.

Cependant, la Commission souligne l'importance fondamentale de l'esprit du football loisir. Cet esprit repose sur la convivialité, le fair-play et le respect des valeurs partagées de ce format de compétition. Toute action ou organisation d'équipe qui semble aller à l'encontre de ces principes peut susciter des incompréhensions ou nuire à l'équilibre des rencontres.

Ainsi, elle invite tous les clubs à aligner des équipes conformes non seulement aux règles, mais également à l'éthique et aux valeurs du foot loisir, afin de préserver l'harmonie et la bonne ambiance qui le caractérisent.

30031993 – SOUM DE VANVES/PITRAY OLIER du 16 décembre 2024.

A la lecture des pièces disponibles (rapport de l'arbitre, le mail de Soum de Vanves), la Commission confirme la décision et enregistre le forfait non avisé de l'équipe de **PITRAY OLIER**, équipe non présente.

L'équipe de **SOUM DE VANVES** est qualifiée pour le prochain tour.

Les frais de déplacement sont 100% à la charge de **PITRAY OLIER**

TOUR DE CADRAGE – COUPE CREDIT MUTUEL – FRANCILIEN - 13/01/2025 (date impérative)

- **AS CAN MINES/FC LANCIERS**, Stade SUZANNE LENGLEN, Paris 15°, 20h30
- **CAFES AVEYRONNAIS 2/SEVRES FC 92-1**, Stade TOUR A PARACHUTE, Paris 13°, 20h30.
- **BOURG-LA-REINE/SEVRES FC 92-3**, Stade CHARPENTIER, Bourg-la-Reine, 20h30.
- **ASAC FOOTBALL/ELLIPSE**, Stade de la BASE DE LOISIRS N°1, 91 Draveil, 20h30

TOUR DE CADRAGE – COUPE CREDIT MUTUEL – VERBEKE-SUPPORTERS - 13/01/2025 (date impérative)

- **SUPPORTERS RENNES/APSAP VILLE DE PARIS**, Stade LEON BIANCOTTO, Paris 17°, 20h30,
- **SUPPORTERS DE NANTES/ NIKE FC**, Stade JULES NOEL, Paris 14°, 19h00.
- **SUPPORTERS SAINT ETIENNE/ISL UNITED**, Stade MARCEL BEC N°2, 92 Meudon, 20h30.
- **BAGATELLE OLYMPIQUE/SUPPORTERS DE NICE**, Stade de LA POTERNE DES PEUPLIERS, 20h30, Paris 16°.

L'équipe qui reçoit doit prendre en contact avec l'équipe visiteuse et le gestionnaire du terrain.

Le prochain tour est programmé le 24 mars 2025 (sous réserve).